

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2008

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19H00 et souhaite la bienvenue aux Elus.

Il excuse les absences de Monsieur Jean-Pierre DERUCHE, Mesdames Valérie HURTAUD, Béatrice LEVECQUE et Patricia DURIEUX qui ont respectivement donné pouvoir à Jean-Marie KURTI, Francine HAYEZ, Sylvie RATAJCZAK et Gérard DECHY.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Francine HAYEZ, Adjoint au Maire.

QUESTION PREALABLE

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour la suppression de 3 points figurant à l'ordre du jour :

Point 13 : Cession à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H) des parcelles cadastrées section AM N° 13, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 43, 63, 66, 67, 68, 69, 102, 103 et 104, sises à ESCAUTPONT lieu-dit « Les Bruilles » appartenant à la Commune.

Point 14 : Cession à la Société Immobilière de l'Artois(S.I.A) des parcelles cadastrées section AO N°328, 329, 330, 331, 382 P et 429 sises Chaussée Brunehaut appartenant à la Commune.

Monsieur DUSSART, du Service des Domaines, n'a pu remettre les estimations pour la date de cette réunion.

Point 20 : Projet de création d'une Salle Polyvalente – Délégation de la Maîtrise d'ouvrage. La CAPH envisage de se substituer à la part à charge Ville d'une part et à la réalisation de l'équipement par Maitrise d'Ouvrage Déléguée (M.O.D) avec convention de mandat d'autre part. Le montage de l'opération a été reporté par la CAPH.

Vote : Pour à l'Unanimité.

MONSIEUR LE MAIRE NOUS INFORME DE 3 DÉCISIONS QU'IL A PRISES (ARTICLE L2122.22)

Décision du 05 JUILLET 2008

La Société SOCOTEC à LESQUIN est retenue pour effectuer la mission diagnostic amiante dans le cadre des travaux de démolition d'un immeuble cadastré section AB N° 36 sis à ESCAUTPONT, 12, Rue des Sarts.

Montant total : 490 € H.T

Décision du 07 AOUT 2008

Accord de rétrocession à la Commune de la concession dans le columbarium n° 4 - Case n° 5 - Niveau Haut - Face C au nom de Monsieur et Madame LAMACZ Joël.
Montant reversé à la Famille LAMACZ: 466,67 €.

Décision du 29 AOUT 2008

La mission de Maîtrise d'Oeuvre concernant la création d'un préau fermé à la Halte-Garderie Municipale est confiée à Monsieur Jean-Jacques LIEN — Architecte D.E.S.A à VALENCIENNES.
Montant : 6 400 € H.T.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN

Quelques modifications sont demandées par Monsieur le Maire.

Page 3 :

Ce dossier est repris par la CARMI Association issue de la fusion SSMA1(Société de Secours Minière) et URSSM (Union Régionale des Sociétés de Secours Minières) au lieu de : « issue des Houillères ».

Plus aucun dossier concernant un tel projet ne serait susceptible d'être accordé avant 2012 au lieu de : « ne sera étudié avant 2012 ».

Page 5 :

Modifier le total général des recettes : 91 973,24 € au lieu de « 84 930,00 € ».

Vote : Pour à l'Unanimité.

2. DÉSAFFECTATION DE CRÉDITS – CHEMIN DE LA CARCAISSE.

Les crédits prévus à l'opération « 2152 / 9256.822 » (Chemin de la Carcaille) de l'exercice budgétaire 2008, en **section d'investissement** sont insuffisants pour régler les travaux supplémentaires. Afin d'y faire face, il est possible de désaffecter la somme de 8 200,00 € du compte « 2315 / 9252.822 » (Rue du Vieux Cimetière).

Le Conseil Municipal est appelé à approuver cette désaffectation de crédits.

Vote : Pour à l'Unanimité.

3. COMITE DE LA COURSE DES TERRILS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

La Course des Terrils fête cette année son quart de siècle auréolé d'un nouveau « Bipède d'or dans la catégorie Trail Nature ».

A cet effet, le Comité de la Course des Terrils souhaite donner à cette édition 2008 un caractère particulier afin que chacune et chacun se souviennent avec une certaine émotion de ce 25^{ème} anniversaire très « Ch'ti ».

Afin de participer à la bonne organisation de l'édition de cette « manifestation-anniversaire », Monsieur le Maire propose d'octroyer au Comité de la Course des Terrils une subvention exceptionnelle de : 200 €.

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer ladite subvention.

Vote : Pour à l'Unanimité.

4. CATASTROPHE EN SAMBRE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Suite à la violente tornade qui s'est abattue sur la SAMBRE, un grand élan de solidarité s'est organisé partout et de nombreux élus ont souhaité participer à cette chaîne. Un compte spécifique a été créé pour permettre aux collectivités, aux Associations et aux particuliers d'aider les Communes et leurs habitants en envoyant un don à : L'ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD – SOLIDARITE SAMBRE.

Afin de venir en aide aux victimes de ce secteur, Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de : 1 500 €, en parallèle de l'action qui fut menée ponctuellement par la Commune le 12 août 2008, avec la participation du Centre Socioculturel AGATE, les

animateurs et les enfants du Centre de Loisirs Sans Hébergement ainsi que plusieurs responsables d'associations.

Le Conseil Municipal est appelé à octroyer ladite subvention.

Vote : Pour à l'Unanimité.

Madame Claudine LORTHIORS, Présidente de l'Association AGATE, rapporte que le fruit de la collecte effectuée sur la Commune se monte à 1260 € Elle est également chargée, comme le sollicite l'Association des Maires du Nord, de lister les donateurs afin que ces derniers reçoivent chacun un courrier de remerciements accompagné d'un reçu ouvrant droit à une réduction fiscale.

5. VAL HAINAUT HABITAT (V.2.H) – RÉAMÉNAGEMENT DE LA DETTE – GARANTIE D'EMPRUNT.

La Commune avait accepté de garantir les emprunts de diverses opérations du bailleur social Val Hainaut Habitat (V.2.H). Val Hainaut Habitat a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, le réaménagement de 6 contrats de prêts, par le biais d'un regroupement sous la forme d'un contrat de compactage, selon les nouvelles caractéristiques financières suivantes :

- Date d'effet du réaménagement : 1^{er} août 2008.
- Montant total réaménagé : 5 181 417,75 €.
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 4,66 %.
- Taux de période : 4,66 %.

Val Hainaut Habitat demande donc à la Commune de garantir cet emprunt réaménagé. Cette garantie annule et remplace celles précédemment accordées.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant la nouvelle garantie d'emprunt.

Vote : Pour à l'Unanimité.

6. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » - DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE ANNEE 2008 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LES PROJETS SUIVANTS :

- TRAVAUX SUR VOIES COMMUNALES – REALISATION DE RALENTISSEURS (RUES DE LA GARE, GHESQUIERE ET HENRI DURRE) ET REFECTION DE TROTTOIRS (RUES TABARY, WAGRET, DE LA RAPAILLE, GEORGES SAND ET LEBRET)
- POSE DE NOUVELLES MENUISERIES À L'ECOLE MATERNELLE CENTRE
- POSE DE NOUVELLES MENUISERIES AU LOGEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE MATERNELLE CENTRE

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » a arrêté, le 21 janvier 2008 le dispositif de solidarité communautaire pour l'année 2008.

La Commune bénéficie d'un montant total de 141 906,48 €. Un premier acompte d'un montant de 80 000 € a déjà été versé en section de fonctionnement du budget communal, subsiste donc un solde de 61 906,48 €.

Afin de diminuer la part à charge communale sur les projets repris en objet et de permettre aux services de la C.A.P.H de procéder à la mise en œuvre effective des actes permettant le versement de cette solidarité communautaire, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les plans de financement suivants :

TRAVAUX SUR VOIES COMMUNALES :

- 1- REALISATION DE RALENTISSEURS (RUES DE LA GARE, GHESQUIERE, ET HENRI DURRE).**
- 2- REFECTION DE TROTTOIRS (RUES EMILE TABARY, ADOLPHE WAGRET, DE LA RAPAILLE, GEORGES SAND ET LEBRET)**

- Montant H.T des travaux ralentisseurs : 9 876 €
- Montant H.T des travaux trottoirs : 5 665,04 €
- TVA 19,6% : 3 046,05 €
- Montant total T.T.C des travaux : 18 587,09 €

- Fonds de Concours sollicité auprès de la CAPH : 7 854,72 €

Vote : Pour à l'Unanimité.

FOURNITURE ET POSE DE NOUVELLES MENUISERIES A L'ECOLE MATERNELLE CENTRE

- Montant T.T.C des travaux à l'Ecole Maternelle Centre : 7 031,28 €
- Fonds de Concours sollicité auprès de la CAPH : 2 971,35 €

Vote : Pour à l'Unanimité.

FOURNITURE ET POSE DE NOUVELLES MENUISERIES AU LOGEMENT DE FONCTION DE L'ECOLE MATERNELLE CENTRE

- Montant T.T.C des travaux au logement de fonction de l'Ecole Maternelle Centre : 12 080,81 €
- Fonds de Concours sollicité auprès de la CAPH : 6 040,41 €

Vote : Pour à l'Unanimité.

7. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES.

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.T.E.C) de la Porte du Hainaut a, lors de sa séance du 27 juin 2008, rendu son rapport sur le coût des charges transférées.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code Général des Impôts, ce rapport doit faire l'objet d'une validation par l'ensemble des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération de « LA PORTE DU HAINAUT » (C.A.P.H) dans un délai de trois mois.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la C.A.P.H.

Vote : Pour à l'Unanimité.

8. CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET / OU DU MATÉRIEL COMMUNAL – 1 A CHAUSSÉE BRUNEHAUT.

La Commune met à la disposition du Centre Socioculturel AGATE le bâtiment situé Chaussée Brunehaut N° 1 A. Afin de fixer les droits et obligations des deux parties, il est nécessaire de mettre en place une « convention de mise à disposition à titre gracieux des bâtiments communaux et / ou du matériel communal ».

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Centre Socioculturel AGATE représenté par la Présidente, ladite convention.

7 Elus appartenant à l'association AGATE plus un pouvoir donné à l'un d'eux, seules 19 personnes participent au vote.

Vote : Pour à l'Unanimité.

9. HALTE-GARDERIE MUNICIPALE – CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE.

La Caisse d'Allocations Familiales de VALENCIENNES (C.A.F) a répondu à l'appel à projet de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (C.N.A.F), dans l'objectif de faciliter la gestion administrative et financière des équipements afin de permettre aux structures de répondre aux objectifs suivants :

- Adapter les moyens aux besoins des structures.
- S'approprier des outils qui contribuent à conduire le projet.
- Elaborer de nouveaux objectifs.

La CAF nous annonce l'attribution d'une subvention de 6 568 €, dédiée à :

- L'achat d'un micro-ordinateur
- L'achat d'un logiciel de gestion
- Une formation à l'analyse financière

La CAF nous adresse une convention qui fixe les droits et obligations de chaque partie.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de VALENCIENNES, ladite convention.

Vote : Pour à l'Unanimité.

10. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AH N° 107 ET 108 – CHEMIN DE LA CARCAISSE APPARTENANT AU S.I.T.U.R.V (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES TRANSPORTS URBAINS DE LA RÉGION DE VALENCIENNES).

Dans le cadre des travaux de réfection réalisés Chemin de la Carcaisse, le Syndicat Intercommunal pour les Transports Urbains de la Région de VALENCIENNES (S.I.T.U.R.V) a cédé à la Commune les parcelles suscitées moyennant l'euro symbolique.

Maître Jean-François HERVIEUX – Notaire à VALENCIENNES est chargé de la rédaction de la promesse de vente et d'achat, de l'acte de vente et d'achat ainsi que tous les documents ou actes notariés.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer, avec le S.I.T.U.R.V, la promesse de vente et d'achat, l'acte de vente et d'achat ainsi que tous les documents ou actes notariés.

Vote : Pour à l'Unanimité.

11. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AB N° 161, 203, 205, 222, 229, 301 ET 304 SISES À ESCAUTPONT – RUE DES SARTS APPARTENANT AUX CONSORTS « MORCHIPONT » - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 20 MAI 2008.

Par délibération du 20 mai 2008, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à acquérir les parcelles cadastrées section AB N° 203, 205, 222, 229, 301 et 304 sises à ESCAUTPONT – Rue des Sarts appartenant aux consorts « MORCHIPONT ».

Les Consorts MORCHIPONT ont fait savoir à la Commune qu'ils désiraient ajouter à la vente des terrains suscités, la parcelle cadastrée section AB n° 161 sise à ESCAUTPONT – La Rapaille, d'une superficie de : 4 574 m².

Les Services Fiscaux ont établi une nouvelle estimation de la valeur vénale. A cette occasion la superficie erronée à la première estimation, 16 534 m² au lieu de 27025 m², a été rectifiée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la nouvelle proposition et demande la modification de la délibération du 20 mai 2008

DELIBERATION DU 20 MAI 2008		MODIFICATION	
Parcelles :	AB N° 203, 205, 222, 229, 301 et 304	Parcelles :	AB N° 161, 203, 205, 222, 229, 301 et 304
Superficie erronée :	16 534 m ²	Superficie réelle :	31 650 m ²
Prix d'acquisition :	7 200,00 €	Prix d'acquisition :	14 500,00 €
Valeur Vénale	6 600,00 €	Valeur Vénale	13 600,00 €

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire :

- A signer la promesse de vente et d'achat, l'acte de vente et d'achat, ainsi que tous les documents ou actes notariés concernant cette affaire.

Vote : Pour à l'Unanimité.

12. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AI N° 37P, 123P ET 127 – RUE JEAN JAURES APPARTENANT A MONSIEUR SCHOEN HENRI ET MADAME SCHOEN NEE BLACKOWIAK THERESE – ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 30 MARS 2007.

Dans le cadre du projet d'urbanisation du lieu-dit « Haut des Viviers » le bailleur social « MAISONS ET CITES – SOGINORPA » nous informe qu'il se charge d'acquérir les terrains repris en objet en lieu et place de la Commune.

En conséquence, la délibération du 30 mars 2007 doit être annulée.

Le Conseil Municipal est appelé à annuler la délibération reprise en objet.

Vote : Pour à l'Unanimité.

13. CESSION À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT (C.A.P.H) DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AM N° 13, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 43, 63, 66, 67, 68, 69, 102, 103 ET 104, SISES À ESCAUTPONT LIEU-DIT « LES BRUILLES » APPARTENANT À LA COMMUNE.

POINT SUPPRIMÉ

14. CESSION À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ARTOIS(S.I.A) DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AO N°328, 329, 330, 331, 382 P ET 429 SISES CHAUSSÉE BRUNHAUT APPARTENANT À LA COMMUNE.

POINT SUPPRIMÉ

15. AVENANT AU BAIL A FERME DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC N° 201P SISES RUE GHESQUIERE ET AB 161, 203, 205, 222, 229, 301 ET 304 - RUE DES SARTS EXPLOITEES PAR MONSIEUR MICHEL VERHAEGHE - AGRICULTEUR.

Suite à l'acquisition desdites parcelles exploitées par Monsieur Michel VERHAEGHE – Agriculteur, il est nécessaire d'établir un avenant au bail à ferme au profit de la Commune.

Maître Pascal DARRAS – Huissier de Justice à CONDE-SUR-L'ESCAUT est chargé de la rédaction dudit avenant ainsi que de tous les documents ou actes juridiques relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer, avec Monsieur Michel VERHAEGHE – Agriculteur ledit avenant.

Vote : Pour à l'Unanimité.

16. AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PRÉCAIRE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AP N° 126 – SISE RUE JEAN JAURÈS, OCCUPEE PAR MONSIEUR BRUNO MACAREZ – EXPLOITANT FORESTIER

Suite à l'acquisition de ladite parcelle occupée par Monsieur Bruno MACAREZ pour la dépose de grumes et stères de bois, il est nécessaire d'établir un avenant à la convention de mise à disposition précaire au profit de la Commune.

Maître Pascal DARRAS – Huissier de Justice à CONDE-SUR-L'ESCAUT est chargé de la rédaction dudit avenant ainsi que de tous les documents ou actes juridiques relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer, avec Monsieur Bruno MACAREZ- Exploitant Forestier, ledit avenant.

Vote : Pour à l'Unanimité.

17. PROJET « CREATION D'UN PREAU FERME » HALTE-GARDERIE MUNICIPALE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Par délibération du 26 juin 2008, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement de la Halte Garderie pour un Montant Total de 91 973,24 €

Part à la charge de la Commune : 51 494,24€

Aujourd'hui le Conseil Général du Nord offre à la Commune des financements du Département à hauteur de 25%.

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT HORS TAXES

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
Travaux + études	91 973,24 €	Subvention Caisse d'Allocations Familiales environ 27,70 %	25 479,00 €
		Réserve Parlementaire environ 5,44 %	5 000,00 €
		Subvention du Conseil Général du Nord 25 %	22 993,31 €
		Ville d'ESCAUTPONT – Emprunt environ 41,86 %	38 500,93 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	91 973,24 €	TOTAL GENERAL DES RECETTES	91 973,24 €

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ledit plan de financement.

Vote : Pour à l'Unanimité.

18. MARCHE D'ASSURANCES 2008 – SIGNATURE DU MARCHE – AUTORISATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE.

Suite à l'avis d'Appel d'Offres Ouvert, publié légalement concernant le marché alloti (6 lots) : objet : « Passation de contrats d'assurances », le Cabinet B.A.C.S à VIEUX-CONDE, Audit Conseil de l'intégralité des contrats d'assurances de la Commune a remis l'analyse des offres à la C.A.O qui a retenu les compagnies, agents et courtiers d'assurances, suivants :

➤ Pour le lot N° 1 (Dommages aux biens et risques annexes) :

- GROUPAMA Assurances Nord-Est à Reims :

0,70 € du m² T.T.C annuel pour une superficie de : 16 774 m², soit à ce jour 11 741,80 €.

• Pour le lot N° 2 (Responsabilité Civile) :

- GROUPAMA Assurances Nord-Est à Reims :

Taux : 0,12 % T.T.C de la masse salariale brute annuelle : 1 016 533 €, soit à ce jour 1 219,84 €.

● Pour le lot N° 3 (Flotte Automobile) :

- GAN Assurances – Monsieur KONCZAK Frédéric à Béthune :

Prime T.T.C / AN : 1 625,37 €.

➤ Pour le lot N° 4 (Risques Statutaires) :

- S.M.A.C.L à Niort :

Décès seul	Taux : 0,20 % - montant : 948,38 €
Décès / Acc. Trav. 0 jour	Taux : 0,70 % - montant : 3 319,33 €
Décès Accident du Travail (0 j) Incapacité du Travail Maternité Adoption Franchises :	
0 j.....	Taux : 5,00 % - montant : 23 709,45 €
15 j.....	Taux : 4,30 % - montant : 20 390,13 €
30 j.....	Taux : 4,20 % - montant : 19 915,94 €
Assiette de calcul	474 189,00 €

Option retenue : franchise 15 jours de carence – Taux : 4,30 % - montant : 20 390,13 €

- Pour le lot N° 5 (Protection Juridique) :
 - GROUPAMA Assurances Nord-Est à Reims :

Prime T.T.C / AN : 745,14 €.

- Pour le lot N° 6 (Individuelle Accident) :
 - GROUPAMA Assurances Nord-Est à Reims :

Prime T.T.C / AN : 450,00 €.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer :

- Le marché et tous les avenants éventuels à intervenir avec la ou les compagnies d'assurances, dans la limite de 5 % du marché.
- Les contrats d'assurances.

POUR MEMOIRE :

LES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE ARRIVENT À ÉCHÉANCE LE 31 DÉCEMBRE 2008.

Monsieur le Maire rappelle que ce sont les membres de la C.A.O qui font les choix.
Monsieur Gérard DECHY félicite les représentants de la DGCCRF.

Vote : Pour à l'Unanimité.

19. SALLE DES SPORTS MUNICIPALE « GEORGES DRAUX » - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD POUR SON OCCUPATION PAR LE COLLÈGE JEAN ZAY – ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009.

Chaque année la Commune met à disposition du Collège Jean ZAY, la Salle des Sports Municipale « Georges DRAUX ». A cet effet, une convention pour l'année scolaire 2008-2009, doit être passée entre la Commune et le Conseil Général du Nord qui finance l'accès du Collège à cette salle.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour **821,69** heures d'occupation au taux de **11,50 € / heure** (montant de la subvention : **9 449,44 €**).

POUR MEMOIRE :

Année scolaire 2007-2008 : **967,5 heures** d'occupation au taux de **11,50 € / heure** (montant de la subvention : **11 126,25 €**).

Vote : Pour à l'Unanimité.

20. PROJET DE CRÉATION D'UNE SALLE POLYVALENTE – DÉLÉGATION DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE. LA CAPH ENVISAGE DE SE SUBSTITUER À LA PART À CHARGE VILLE D'UNE PART ET À LA RÉALISATION DE L'ÉQUIPEMENT PAR MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE (M.O.D) AVEC CONVENTION DE MANDAT D'AUTRE PART. LE MONTAGE DE L'OPÉRATION A ÉTÉ REPORTÉ PAR LA CAPH.

POINT SUPPRIMÉ

21. PERSONNEL COMMUNAL – AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL D'ANIMATION – DELIBERATION DE PRINCIPE.

La cantine scolaire pour les élèves des écoles primaires a repris le 05 septembre 2008. Afin d'organiser au mieux la surveillance et l'animation des enfants, le recrutement d'agents non titulaires est nécessaire pour le fonctionnement de ces activités le midi.

Ces agents seront recrutés en qualité d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents pour le déroulement de ces activités.

Vote : Pour à l'Unanimité.

22. PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2003.

Par délibération du 16 décembre 2003, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place le nouveau régime indemnitaire du personnel communal au travers des différents dispositifs autorisés dont notamment les I.H.T.S (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires).

La délibération du 1^{er} février 2008 a permis l'adaptation du versement des I.H.T.S, conformément au Décret du 19 Novembre 2007.

Ces deux délibérations ne prévoyaient le versement des I.H.T.S qu'au profit des agents stagiaires et titulaires.

Il convient d'étendre le versement des I.H.T.S aux agents non titulaires des catégories C et B (quel que soit l'Indice Brut).

CATEGORIES DES AGENTS CONCERNES	AVANT	APRES
	I.H.T.S au profit de	I.H.T.S au profit de
Catégorie C	Agents Stagiaires et Titulaires	Agents Stagiaires, Titulaires et Non Titulaires
Catégorie B	Agents Stagiaires et Titulaires	Agents Stagiaires, Titulaires et Non Titulaires

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à octroyer les IHTS aux agents Non Titulaires des catégories C et B (quel que soit l'Indice Brut).

Vote : Pour à l'Unanimité.

23. URBANISME – ZONE D'ACTIVITÉS ECONOMIQUES « LES BRUILLES » - CLASSEMENT DE LA RUE DE LA COCKERIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

La Rue de la Cockerie sise Zone d'Activités Economiques « Les Bruilles » cadastrée section A.L N° 213 a été classée en domaine privé communal lors de la procédure de lotissement de la zone.

Elle est totalement dédiée à l'usage public et doit par conséquent faire l'objet d'un transfert dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à :

- Transférer dans le domaine public communal ladite voirie.
- Signer tous les documents ou actes notariés relatifs à cette affaire.

Vote : Pour à l'Unanimité.

24. URBANISME – 1ERE MISE EN REVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2004.

Lors du Conseil Municipal du 26 juin 2008, l'Assemblée avait débattu sur l'analyse triennale conformément à la loi portant Engagement National pour le Logement (E.N.L). A l'issue de ce débat le Conseil Municipal avait jugé opportun de mettre en révision le document du P.L.U.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une première révision simplifiée du P.L.U pour la réalisation d'opérations présentant un caractère d'intérêt général pour la Commune. Cette révision permettrait des constructions de logements au lieu-dit « Les Viviers » dans le cadre des projets inscrits à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U) - programme de rénovation urbaine du Valenciennois du corridor minier -

Cette révision simplifiée permettra :

- de corriger une erreur du pointillé de zonage lors de l'élaboration du PLU (séparant la Zone Naturelle (N) en Zone Urbaine (UB))
- de passer une partie de la Zone N en Zone UB.

Le Conseil Municipal est appelé à décider cette première mise en révision du P.L.U et à définir les modalités de la concertation.

Monsieur Gérard DECHY demande des précisions sur les modalités de la concertation.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu :

- un registre avec des documents explicatifs permettant de recueillir les observations éventuelles de la population.
- la rédaction d'une lettre destinée à la population et d'un article diffusé sur le site Internet de la Commune.
- la tenue d'une réunion publique portant sur ladite procédure.
- qu'une enquête publique se déroulera en janvier 2009.

Vote : Pour à l'Unanimité.

25. URBANISME – 2EME MISE EN REVISION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE

De même qu'au point précédent, Monsieur le Maire propose une deuxième révision simplifiée du P.L.U pour l'accomplissement d'un second projet présentant un caractère d'intérêt général pour la Commune : un programme de logements au lieu-dit « Trieu Saint Jean Est ».

Il s'agit de permettre d'une part la réalisation :

- d'un E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 84 lits de plain-pied, projet intercommunal porté par la Caisse d'Assurance Régionale Minière (CARMI) à LENS,
- d'un Beguinage de 25 à 30 logements de plain-pied contiguës à l'EHPAD, destinés aux personnes âgées;
- de logements Haute Qualité Environnementale (HQE) en accession à la propriété

et d'autre part la création de Jardins d'Insertion avec l'Association ESPOIR. Leur production sera destinée aux différents services de l'EHPAD, pour les résidents de l'EHPAD, pour les enfants fréquentant les classes maternelles, pour le portage de repas à domicile des Aînés.

Ledit projet pourrait développer environ 70 emplois.

Cette seconde révision simplifiée permettra :

- le passage de la zone 2AU en Zone 1AU
- l'extension de la zone 2AU sur une partie de la zone agricole (A) qui la jouxte.

Le Conseil Municipal est appelé à décider cette deuxième mise en révision du P.L.U et à définir les modalités de la concertation qui sont identiques à la première révision simplifiée.

Monsieur Gérard DECHY fait un retour sur l'aspect intercommunal qui ne pourrait que renforcer ce projet.

Monsieur Francis BERKMANS précise qu'ESCAUTPONT a toujours beaucoup donné pour l'intercommunalité.

Vote : Pour à l'Unanimité.

26. URBANISME – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U) DE LA COMMUNE

De même qu'aux deux points précédents, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une procédure de modification du P.L.U afin de permettre :

- Soit la réalisation de projets comme le prévoit le Code de l'Urbanisme.
- Soit de répondre à des besoins émergents.

Il s'agit d'adapter le zonage en apportant les modifications et les corrections suivantes :

- l'autorisation des éoliennes dans le secteur 1AUb (Zone d'Activité Economique « Les Bruilles »)
- l'assurance de la compatibilité du règlement de la zone 1AUb avec le projet Economique Intercommunal et inter-communautaire « PROJET DE TERRITOIRE : VALORISATION DE LA VOIE D'EAU »

- la suppression de la zone 1AUbp concernant un site pollué qui n'a plus lieu d'être
- l'extension d'une zone 1AU sur une partie de la zone UA au lieu dit « Le Village Nord » afin d'intégrer la globalité d'une opération d'ensemble de logements : la zone 1AU pourra être accompagnée d'opérations d'aménagements,
- l'adaptation de la rédaction de l'article 11 du règlement du PLU en fonction de l'évolution de la réglementation,
- la rectification d'une erreur matérielle faite à l'époque de la rédaction du PLU pour le libellé UB manquant sur une zone du plan de zonage.

Vote : Pour à l'Unanimité.

27. QUESTIONS DIVERSES

- 3- Madame Claudine LORTHORS fait un point sur l'organisation des sorties familiales et leurs modalités. Celles-ci sont subventionnées par la CAF et la Municipalité. Elles bénéficient donc d'un tarif préférentiel et s'adressent en priorité à un public qui bénéficie de ces subventions.

Monsieur TOUATI intervient pour demander que cette information soit donnée dans ENSEMBLE.

- 4- Recrutement du « Chef de Projet Informatique et Communication », Monsieur Florent DUBOIS occupe ce poste.

- 5- Remerciements de Monsieur Philippe ANSART pour le soutien qu'il a reçu lors du décès de Madame Henriette NISOLLE sa belle-mère.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire remercie les Elus et lève la séance à 21H45.